



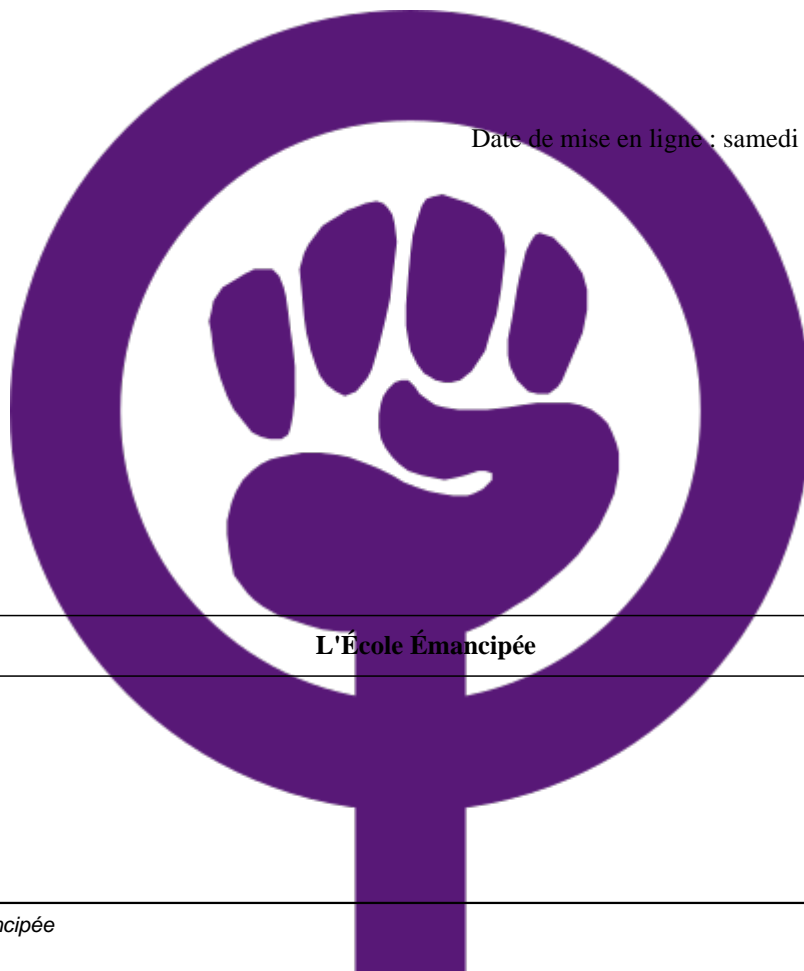
Extrait du L'École Émancipée

<http://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article2683>

Un an après #MeToo et #BalanceTonPorc, où en est-on ?

- Féminisme -

Date de mise en ligne : samedi 24 novembre 2018



L'École Émancipée

En octobre 2017, les #MeToo et #BalanceTonPorc se propagent sur les réseaux sociaux depuis les États-Unis, vers l'Europe, et la France. Des femmes prennent la parole sur les violences, notamment sexuelles, qu'elles ont subies. Aujourd'hui, presque un an après, cette parole a été entendue, mais à quel point peut-elle faire évoluer les politiques et la société entière ?

Les hashtags, #MeToo et #BalanceTonPorc, en libérant la parole, ont certainement permis une prise de conscience et une dénonciation des violences ordinaires subies par les femmes. Cela nous a rappelé que le combat pour l'égalité femmes/hommes était loin d'être gagné. C'était aussi un message adressé aux hommes : d'une part, vous n'aurez plus désormais la possibilité de bénéficier du silence des victimes, d'autre part, si vous cautionnez les actes de vos congénères, vous en êtes complices. Emmanuel Macron a fait de l'Égalité entre les femmes et les hommes une grande cause nationale. Pourtant, dans les faits, pas grand-chose n'a changé. Les chiffres sont accablants. Faut-il encore rappeler qu'une femme meurt tous les 2 jours et demi sous les coups de son conjoint ou de son ex-conjoint, que 75 000 femmes sont violées par an, que 100 % des femmes déclarent avoir été victimes de harcèlement dans les transports ?

En France, le ministre de l'Intérieur, G. Collomb, a annoncé début septembre une hausse inquiétante de 22 % des signalements de violences faites aux femmes depuis le début de l'année 2018. Les violences de nature sexuelle, quant à elles, ont augmenté de 23,1 % sur les sept premiers mois de 2018 par rapport à la même période en 2017. Les forces de l'ordre ont eu à traiter 3 357 faits de harcèlement sexuels de plus en un an.

En réaction à ces chiffres préoccupants, le ministère de l'Intérieur va lancer en octobre une « plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes ». La loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences, portée par la Garde des Sceaux Nicole Belloubet et la secrétaire d'État chargée de l'Égalité femmes hommes Marlène Schiappa, vient renforcer la loi du 9 juillet 2010 sur les violences faites aux femmes en quatre points :

- ▶ elle allonge à 30 ans le délai de prescription pour les agressions sexuelles et viols commis sur des mineurs. Ce délai de prescription court à partir de la majorité de la victime ;
- ▶ elle crée une infraction d'outrage sexiste pour réprimer le harcèlement dit « de rue », elle sanctionne également le fait d'user de tout moyen pour apercevoir les parties intimes d'une personne à son insu ou sans son contentement ;
- ▶ elle élargit la définition du harcèlement en ligne afin de pouvoir réprimer les cas où une personne est victime d'une attaque coordonnée de plusieurs internautes, même lorsque chacune des personnes n'a pas agi de façon répétée ;
- ▶ elle renforce des dispositions du code pénal pour réprimer les infractions sexuelles sur les mineur-es. La contrainte morale sur la personne mineure peut résulter de la différence d'âge existant entre la victime et l'auteur-e des faits et de l'autorité de droit ou de fait que celui-ci exerce sur la victime.

C'est ce dernier point qui a provoqué le plus de débats, en particulier à cause de la confusion dans laquelle ils ont eu lieu au Parlement, signe d'un manque de préparation du gouvernement. Une polémique est née sur les réseaux sociaux, certain-es internautes accusant la loi de légaliser la pédophilie. À l'origine, elle devait instaurer une présomption irréfragable (irréfragable veut dire que la preuve contraire ne peut être apportée) de nonconsentement en dessous de 15 ans. Toute relation sexuelle entre un-e majeur-e et un-e mineur-e de moins de 15 ans aurait été qualifiée d'agression sexuelle ou de viol, en estimant qu'en dessous de cet âge, le ou la mineur-e ne dispose pas du discernement nécessaire pour consentir valablement au rapport sexuel.

Les associations féministes sont déçues : cette loi, encore une fois, ne va pas assez loin pour lutter efficacement contre les violences faites aux femmes. Quand ce gouvernement va-t-il joindre les actes aux paroles ? À quand une grande loi comme en Espagne ?

Un an après #MeToo et #BalanceTonPorc, où en est-on ?

En attendant, les femmes et les associations féministes, elles, continuent de se mobiliser pour éveiller toutes les consciences et mettre fin aux violences faites aux femmes. Le 3 juillet dernier, plus de 200 personnes, des féministes, des associations se sont réunies à Paris et ont créé le mouvement « [Nous Toutes](#) ». Son objectif : rassembler un millier de volontaires pour organiser un grand rassemblement le 24 novembre prochain, dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes, « une déferlante féministe, rassemblant des centaines de milliers de personnes en même temps, pour que la France se réveille et dise Stop aux violences sexistes et sexuelles ». Rejoignons-les !

AMANDINE CORMIER